

J. PAPELEUX

## Le rempart du Cheslé à Bérisménil (comm. de La Roche)

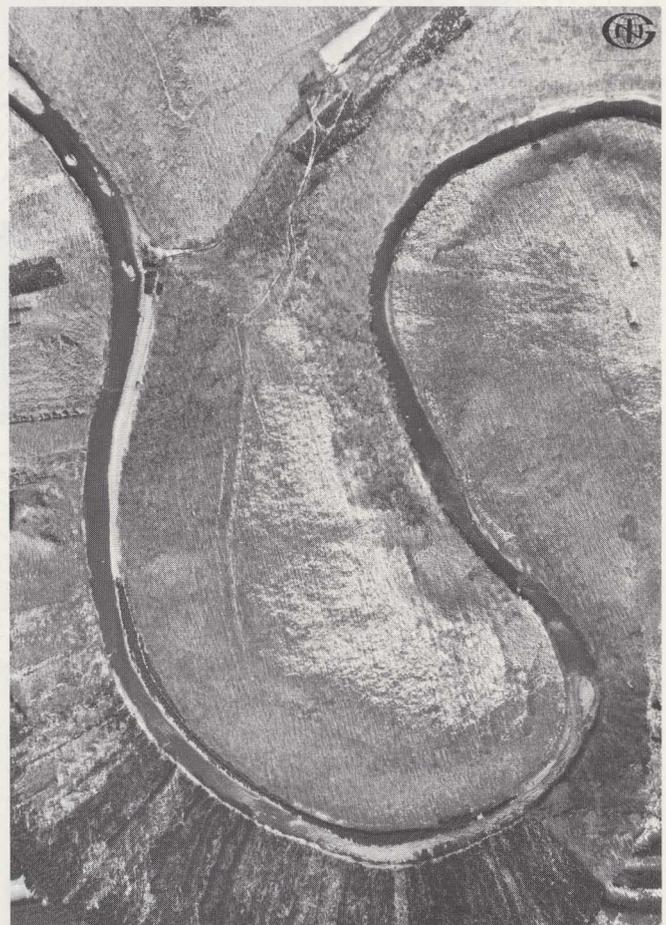
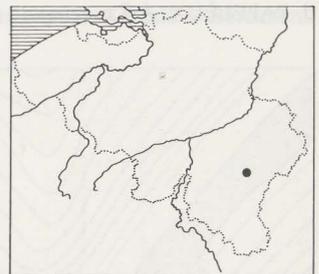
*A la mémoire de Maurice Meunier*

Dominant l'Ourthe de quelque 80 à 90 m, le *Cheslé* de Bérisménil se dresse sur un promontoire rocheux enserré sur trois côtés par un méandre de la rivière. Ce refuge est une des forteresses les plus importantes de l'Ardenne. Son enceinte longue d'environ 1.715 m est encore particulièrement bien conservée sous forme d'une levée continue de 1.355 m. Le versant nord-ouest, mieux protégé par des pentes et des rochers plus abrupts, sur une longueur de 260 m, montre néanmoins quelques tronçons de levée discontinus, attestant la présence d'un aménagement défensif. Celui-ci est plus apparent sur l'éperon rocheux au nord-ouest de l'entrée (fig. 2: A), englobé dans le périmètre de la forteresse. Ce périmètre délimite une superficie de 12 hectares, longue de 725 m sur une largeur maximale d'environ 290 m.

Après les premières recherches d'Edmond Rahir en 1905-1907, le Cercle d'Histoire et d'Archéologie Segnia y entreprit des fouilles de 1959 à 1974, sous la direction de feu M. Meunier et de M. V. Alié. Ces travaux permirent une première analyse des structures du rempart et du dispositif d'entrée; ils livrèrent également du matériel céramique situant l'occupation de cette forteresse au début de l'époque de La Tène<sup>1</sup>.

Les plans et coupes publiées laissent cependant planer certaines incertitudes sur les techniques exactes utilisées pour la construction de cette enceinte et la présence éventuelle de plusieurs phases de construction. Le replat, qui longe la levée à une dizaine de mètres en contrebas de la ligne de rupture de pente, aux endroits où celle-ci est moins raide, ne pouvait guère être expliqué de façon plausible. En outre, les quelques pieux repérés aux bastions de l'entrée nous incitaient à soupçonner la présence d'une structure de type *Pfostenschlitzmauer* comparable à celle de l'oppidum du *Trinchi* à Cugnon<sup>2</sup>.

Ces incertitudes incitèrent le Cercle Segnia et le Service national des Fouilles à reprendre conjointement les recherches sur ce site<sup>3</sup>. La première campagne eut lieu d'août à novembre 1986 et s'orienta sur l'examen du tronçon sud-est du rempart, à une trentaine de mètres de l'extrémité méridionale de l'éperon (fig. 2: C). Ce secteur fut exploré par une première tranchée (tr. I, coupe AB) de 2 m de large, depuis l'intérieur de la fortification jusqu'en



Extrait de la photographie aérienne S<sup>2</sup> 62 F60 n° 103 avec l'Autorisation A 872 de l'Institut Géographique National.

### 1 Vue aérienne du Cheslé.

1 Meunier & Cahen-Delhaye 1976.

2 Matthys & Hossey 1979.

3 Fouilles réalisées grâce à la collaboration des Ministères de l'Emploi et du Travail et du Budget (C.S.T.). Je tiens à remercier pour leur direction et conseils scientifiques, M. G. De Boe, directeur a.i. du S.N.F., M. P. Bonenfant, professeur à l'U.L.B., et mes collègues Mme A. Cahen-Delhaye et MM. F. Hubert et P. Van de Velde. Divers aides et concours ont également contribué à mener à bien cette campagne de fouilles. Je leur témoigne toute ma gratitude: l'O.N.E.M. d'Arion, particulièrement Mme D. Gresse, et M. J.F. Koeune, inspecteur régional; l'Administration communale de la ville de La Roche, représentée par



2 Plan général du Cheslé et de sa situation topographique; A: entrée; A-B: principales coupes de 1959-1978; C: coupe 1986-1987.

contrebas du replat, sur une longueur de 18 m. La muraille fut ensuite dégagée sur une largeur de 14,50 m. L'analyse des structures cachées par le replat fut complétée par une seconde tranchée parallèle (tr. II, coupe CD) et par le dégagement partiel de la zone entre les deux coupes. Les travaux furent poursuivis d'avril à juillet 1987<sup>4</sup>, et

M. J.P. Dardenne, bourgmestre, et MM. M. Leclerc et J. Linchet, échevins des Travaux et de la Culture et du Tourisme; l'Administration des Eaux et Forêts (La Roche) en la personne de M. l'Ingénieur principal G. Van Helmont et de son chef de brigade M.J. Paquay; le Syndicat d'initiative des Hauteurs et Gorges de l'Ourthe, plus particulièrement M. J. Guillaume, Président, et Mme A. Renson, trésorière; le Cercle Segnia, plus particulièrement MM. V. Alié, Président, feu M. Meunier, secrétaire-trésorier, L. Nollomont, secrétaire-trésorier; nous remercions également le personnel ouvrier du C.S.T.

4 Pendant trois semaines en juillet avec l'aide très appréciée d'un groupe d'élèves et d'anciens de l'Ecole Philips Van Horne de Weert (Pays-Bas).

5 Dans la description, les lettres et chiffres renvoient aux plans (fig. 3, 4, 11 et 13) et aux coupes (fig. 6, 7 et 15).

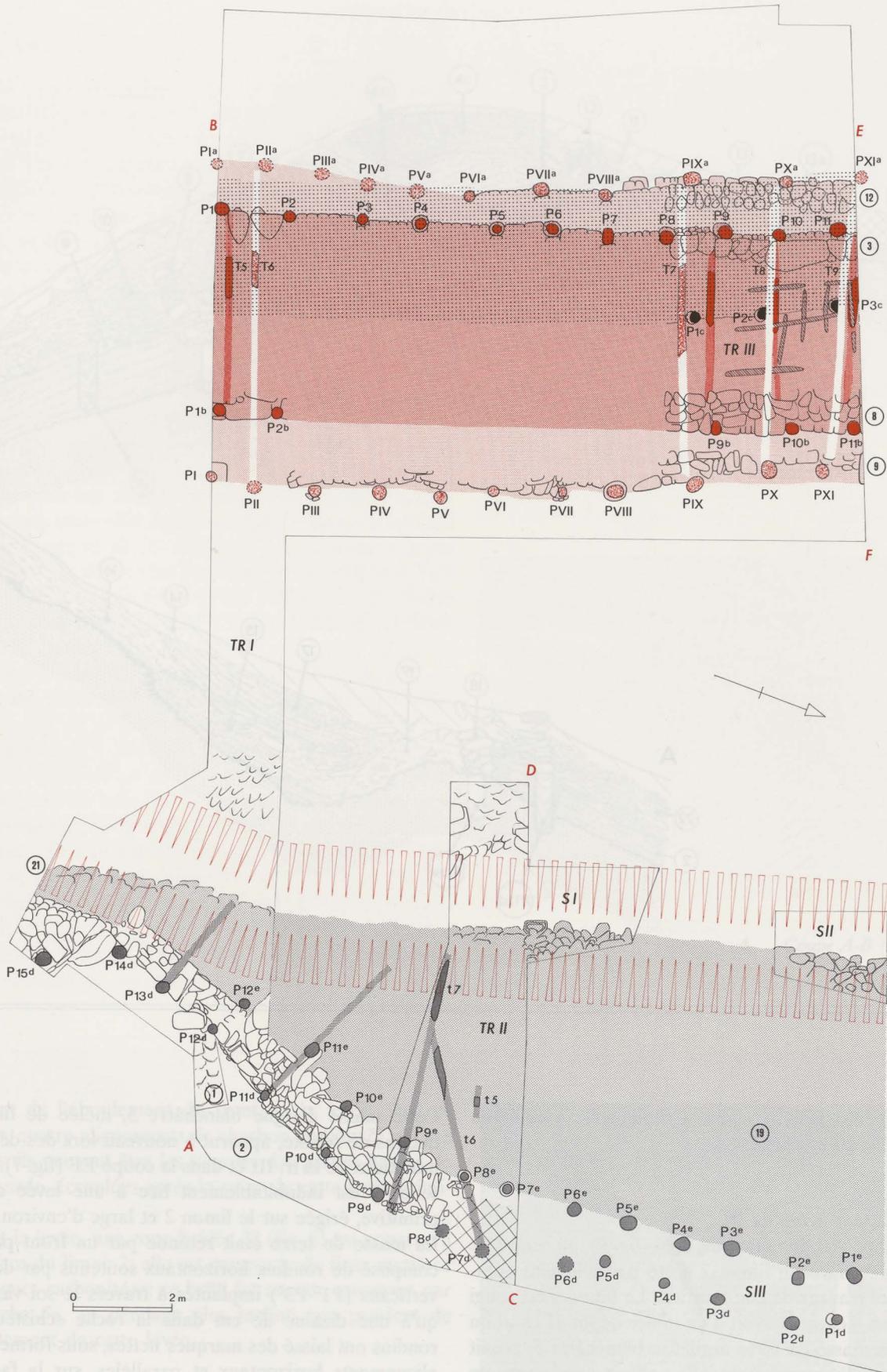
portaient sur l'analyse des structures internes du rempart, par décapages successifs sur une largeur de 5 m (tr. III coupe EF). En outre, une nouvelle coupe fut implantée sur le flanc ouest (fig. 2: B) et le dégagement complet de l'entrée fut entamé (fig. 2: A). En même temps débutèrent des travaux de reconstruction d'un tronçon du rempart.

Il en ressort que l'enceinte établie à la rupture de pente montre trois phases de construction, tandis que le replat correspond à un fossé creusé dans la roche à flanc de coteau, précédé d'une seconde levée de terre renforcée par une muraille extérieure.

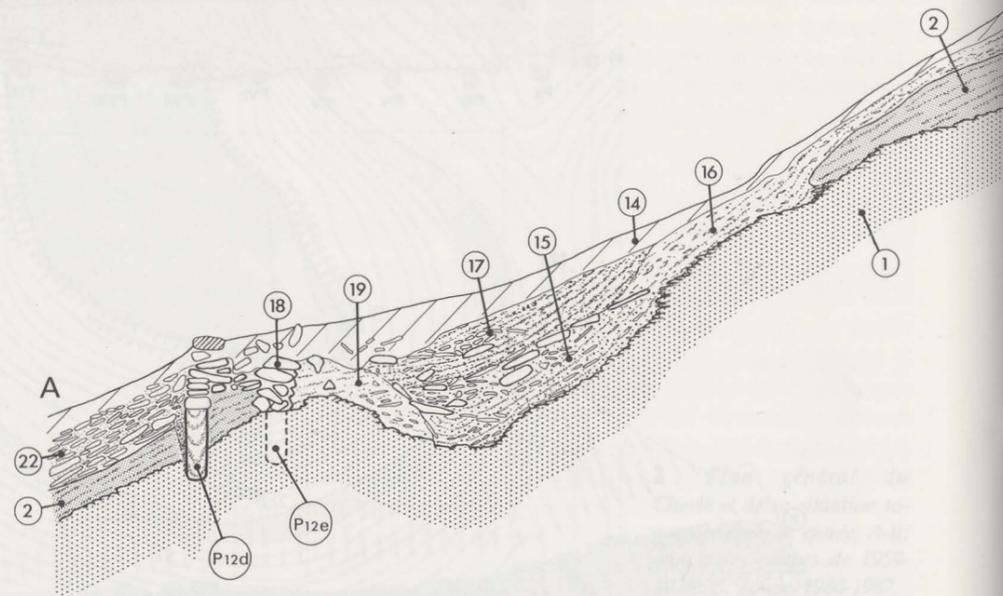
Ce premier rapport se limite à la coupe du rempart au point C.

*Description des vestiges<sup>5</sup>*

L'observation de l'ensemble du terrain a mis en évidence une roche de base, un schiste gris-brun 1 incliné dans le



3 Plan d'ensemble des vestiges dans les tr. I-III.



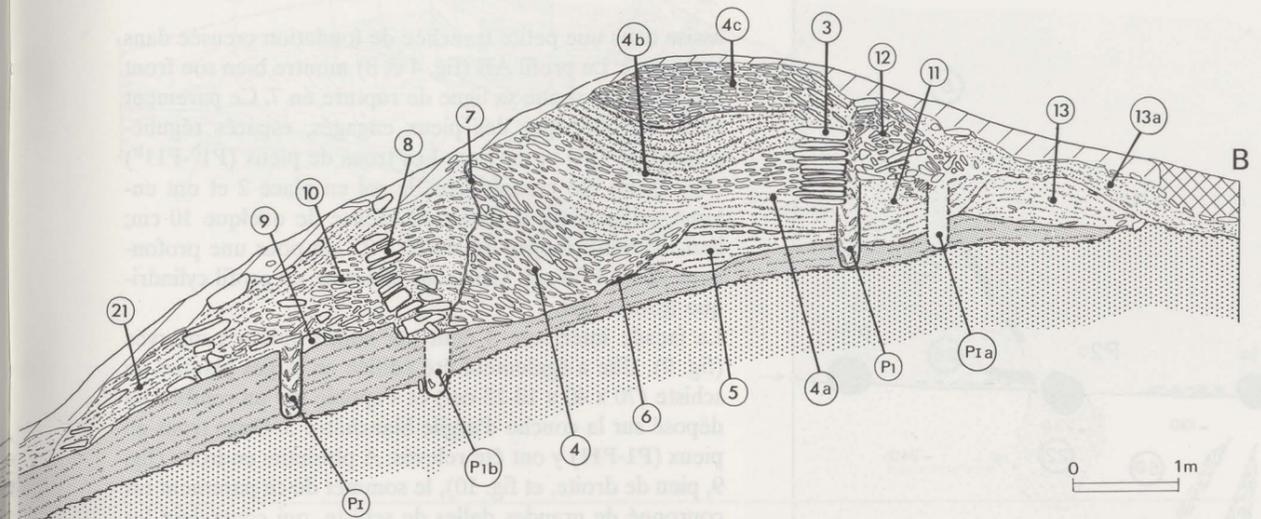
sens de la pente. Elle est couverte d'une couche de limon 2, épaisse de 20 à 30 cm.

**PHASE I**

*La levée de terre primitive*

Dans la coupe AB de la tr. I de 1986 (fig. 4), au centre de la levée, la surface du limon 2 a été partiellement entamée par des travaux de construction. Le limon y est rougi par le feu en 6 et est couvert d'un mince dépôt de charbon de bois. La masse de terre argileuse blanchâtre 5, posait un problème d'interprétation: elle pouvait représenter un premier apport de terre pour l'érection du rempart; si par contre, elle se prolongeait sous tout ce tronçon de la muraille, elle pourrait éventuellement être identifiée à une levée de terre primitive.

Cette masse d'argile blanchâtre 5, mêlée de fines plaquettes de schiste, apparut à nouveau lors des décapages minutieux de la tr. III et dans la coupe EF (fig. 7). Sa présence y est indubitablement liée à une levée de terre primitive, érigée sur le limon 2 et large d'environ 2,70 m. La masse de terre était retenue par un front palissadé, composé de rondins horizontaux soutenus par des pieux verticaux (P1<sup>c</sup>-P3<sup>c</sup>) implantés à travers le sol vierge jusqu'à une dizaine de cm dans la roche schisteuse. Les rondins ont laissé des marques nettes, sous forme de cinq alignements horizontaux et parallèles, sur la face extérieure de la levée (fig. 5; fig. 6: 25 et coupe). Une contre-coupe dans la levée a permis d'y repérer, à mi-hauteur, une petite traversine 26 à l'arrière du pieu P2<sup>c</sup> dont elle assurait l'ancrage. La couche 5a, au pendage plus incliné,



0 1m

4 Coupe A-B (Tr. I)

provient de l'éboulement du front de la levée. Sur cet éboulis, quatre alignements de charbon de bois 23 ont été relevés; ils peuvent être les témoins des parties hautes de la palissade, écroulées après la ruine de cette levée primitive.

Devant la levée, une zone brûlée 22 (fig. 6) est apparue à la surface du limon 2; elle est composée de fines matières organiques carbonisées; ce brûli fut ensuite recouvert par la couche 5a, au pendage plus incliné, qui provient de l'éboulement de cette levée.

**Phase II**

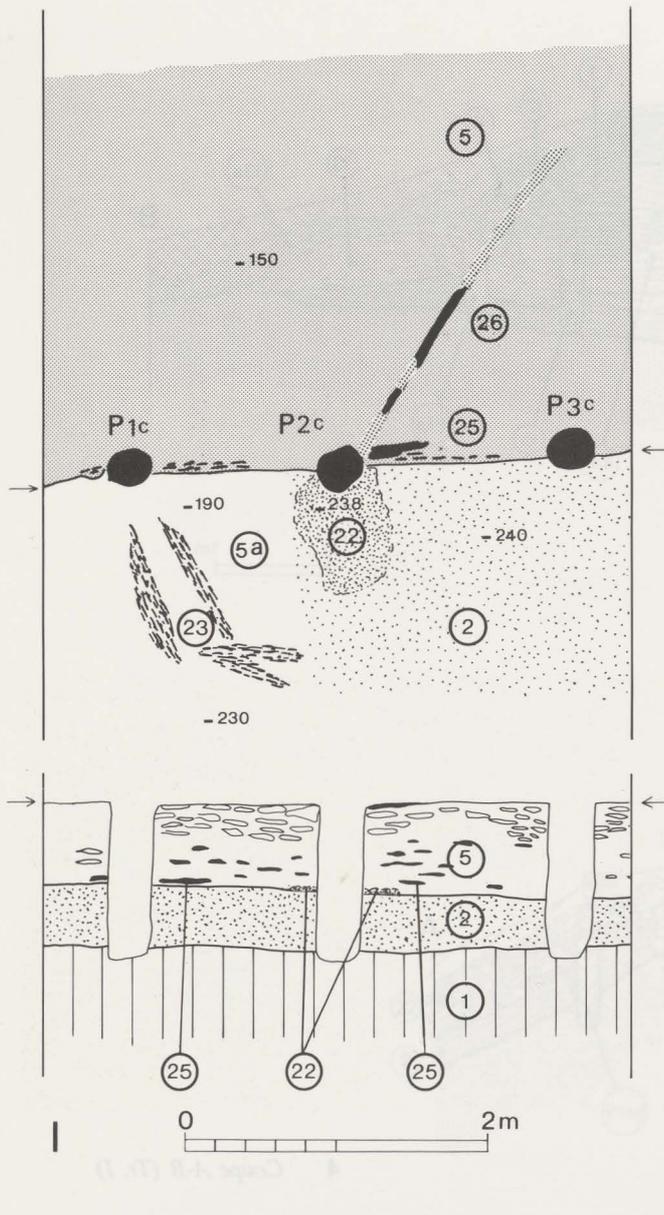
*Le premier "Pfofenschiltzmauer"*

Il est constitué par une muraille large de 4 m. La façade extérieure 8, construite en grosses dalles de schiste, était



5 Face extérieure de la levée palissadée (phase I); pieux replantés.

6 Plan des vestiges de la levée primitive (Tr. III) et coupe à travers les pieux.

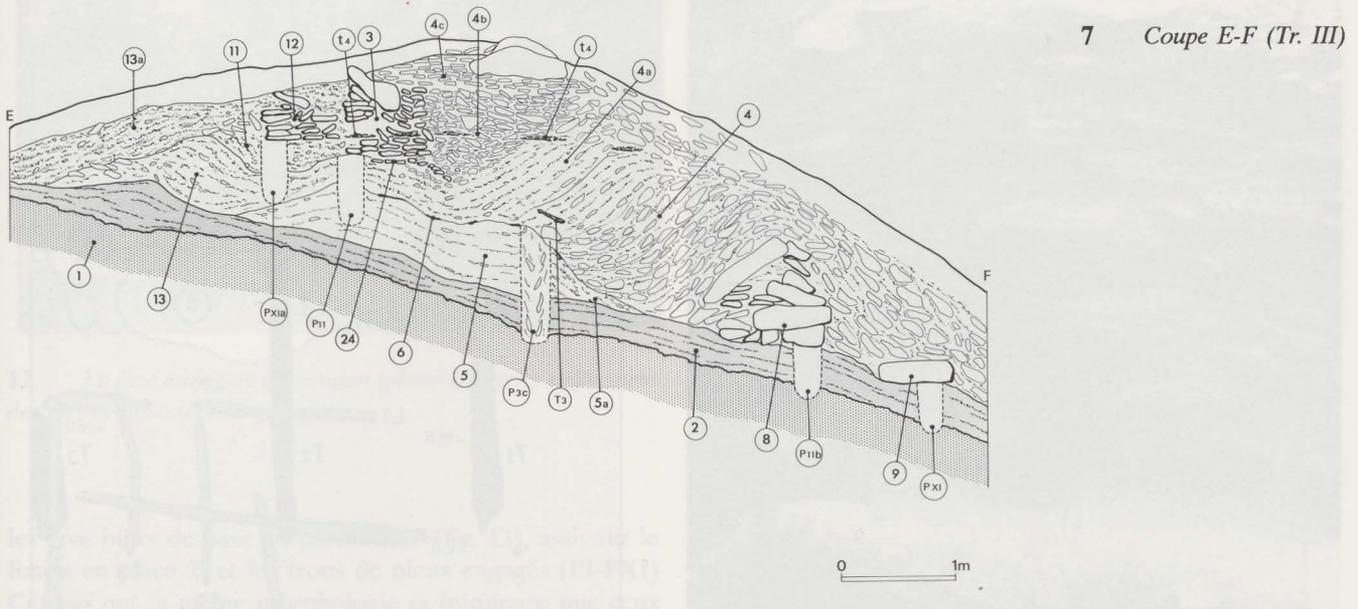


assise dans une petite tranchée de fondation creusée dans le limon 2. Le profil AB (fig. 4 et 8) montre bien son front 8 écroulé, ainsi que sa ligne de rupture en 7. Ce parement était consolidé par des pieux engagés, espacés régulièrement de 1,50 m environ. Les trous de pieux (P1<sup>b</sup>-P11<sup>b</sup>) (fig. 3) ont été creusés dans le sol en place 2 et ont entamé, en général, la roche schisteuse de quelque 10 cm; leur diamètre moyen est de 20 à 25 cm pour une profondeur de 40 à 50 cm. Ces trous affectent un profil cylindrique à fond plat.

La façade intérieure 3 était par contre mieux conservée (fig. 9). Elle a également été édifiée en larges plaques de schiste (70 x 40 x 10-15 cm) et s'appuie sur un remblai 4a déposé sur la couche d'argile blanchâtre 5. Onze trous de pieux (P1-P11) y ont été relevés. A plusieurs endroits (fig. 9, pieu de droite, et fig. 10), le sommet de ce parement est couronné de grandes dalles de schiste, qui couvraient les logettes d'encastrement des pieux. Elles sont immédiatement surmontées par la couche 4C de la phase 3.

Ces deux parements enserrant une masse de terre et de schiste. La succession des couches et leur pendage, plus explicites dans la coupe EF que dans AB, permettent de suivre les étapes successives de construction. L'érection de la façade extérieure fut entamée en premier lieu. Derrière le parement 8, des couches 4 de pierres (plus grandes et plus abondantes dans le fond) et de limon furent progressivement déversées en oblique, à contresens de la pente. La partie supérieure 4a de ce blocage, composée plus de terre que de pierres (de plus en plus petites), s'étale au-dessus des vestiges de la levée antérieure et se prolonge vers le plateau en 13. Ensuite seulement, la façade intérieure 3 fut érigée sur ce remblai et, du moins dans la coupe EF, sur une mise à niveau plus ou moins horizontale par le lit de pierres 24. Finalement, le reste du vide entre les deux parements fut entièrement comblé par l'apport d'une pierraille plus ou moins horizontale et très

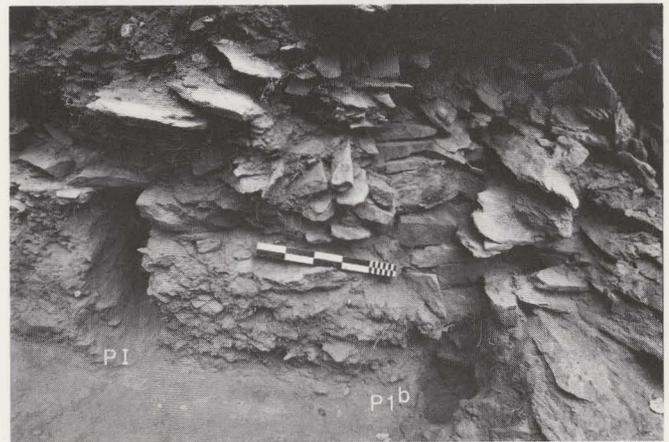




compacte 4b, mêlée d'argile jaunâtre. Son sommet, plus net dans la coupe AB, marque sans doute le niveau de circulation du chemin de ronde et la couche de grosses pierres et de pierraille 4c appartient très vraisemblablement au rehaussement de la levée à la phase 3.

Quant à la masse de terre 13 devant la façade intérieure, entamée ultérieurement pour l'érection du rempart de la phase 3 (12), elle s'interprète difficilement et il est peu probable qu'elle ait été destinée à former une rampe d'accès au chemin de ronde.

Déjà dans la tranchée I, une bande de charbon de bois T5, large d'une dizaine de cm, épaisse de 1 à 2 cm et située à 1,20 m sous le sommet actuel de la levée, dans l'axe des pieux P1 et P1<sup>b</sup>, pouvait trahir la présence de poutres traversières. Ces structures internes, destinées à assurer l'ancrage des pieux de façades, purent être ana-



8 Détail du profil A-B: pieu P1 et parement affaissé (phase II); pieu P1 (phase III)

9 Vue du parement intérieur des phases II (à droite) et III (à gauche).



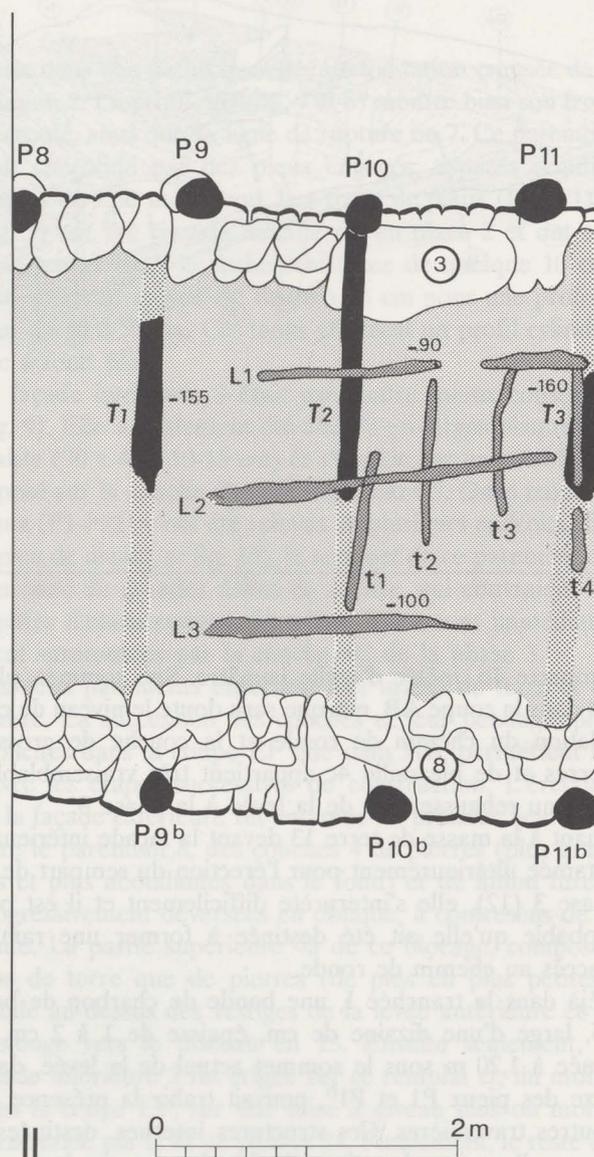


10 Détail d'un pieu du parement intérieur (phase II), surmonté d'une pierre plate

lysées lors du décapage dans la tr. III (fig. 6). Leur mise en évidence partielle, à deux niveaux différents, s'explique d'une part par la nature caillouteuse du terrain, d'autre part par leur préparation. La poutraison interne a seulement laissé des traces lorsque ses bois avaient préalablement été passés au feu pour leur assurer une plus longue conservation dans le sol.

Une première série (T1-T3) de traversines, larges d'environ 10 cm, se situe à la base de la muraille. Elles relient respectivement les pieux P9-9<sup>b</sup>, P10-10<sup>b</sup>, P11-11<sup>b</sup> et furent simplement posées sur les restes 5 de la levée primitive, ou légèrement encastrées dans ceux-ci. Elles s'accrochaient aux pieux intérieurs, sous la base du parement 3 en descendant en oblique. La projection de leur pente jusqu'au parement extérieur 8 aboutit à environ un tiers de la hauteur de ce dernier.

Le niveau supérieur de la poutraison présente une inclinaison très légère à environ 90 à 100 cm sous le sommet actuel de la levée (soit 40 à 50 cm sous le sommet probable de la muraille). C'est un radier composé de traversines, plus nombreuses et plus rapprochées (t1-t4) et de trois longines plus ou moins parallèles et plus grosses (L1-L3). La largeur des bandes de charbon de bois varie de 7-8 à une vingtaine de cm. Il ne fut guère possible de distinguer avec certitude quelle était leur superposition exacte. Il est toutefois logique de supposer que les traversines avaient été placées en premier lieu. Le logement de la traversine t4 (cf. coupe EF, fig. 7) est encore mar-



11 Plan des structures internes du premier "Pfofenschlitzmauer" (phase II).

qué par un espace vide partiellement comblé par des pierres effondrées. Une projection des traversines t1 et t4 aboutit respectivement aux pieux P10-10<sup>b</sup> et P11-11<sup>b</sup>. Les deux traversines intermédiaires T2 et T3 devaient plutôt assurer la stabilité des remblais intérieurs de cette muraille.

### Phase III

#### Le second "Pfofenschlitzmauer"

La largeur totale du rempart fut ultérieurement portée à 6 m par l'adjonction de deux nouveaux parements épais d'environ 1 m. Ils témoignent d'un travail hâtif et de moindre qualité. Côté abrupt, il ne reste en général que



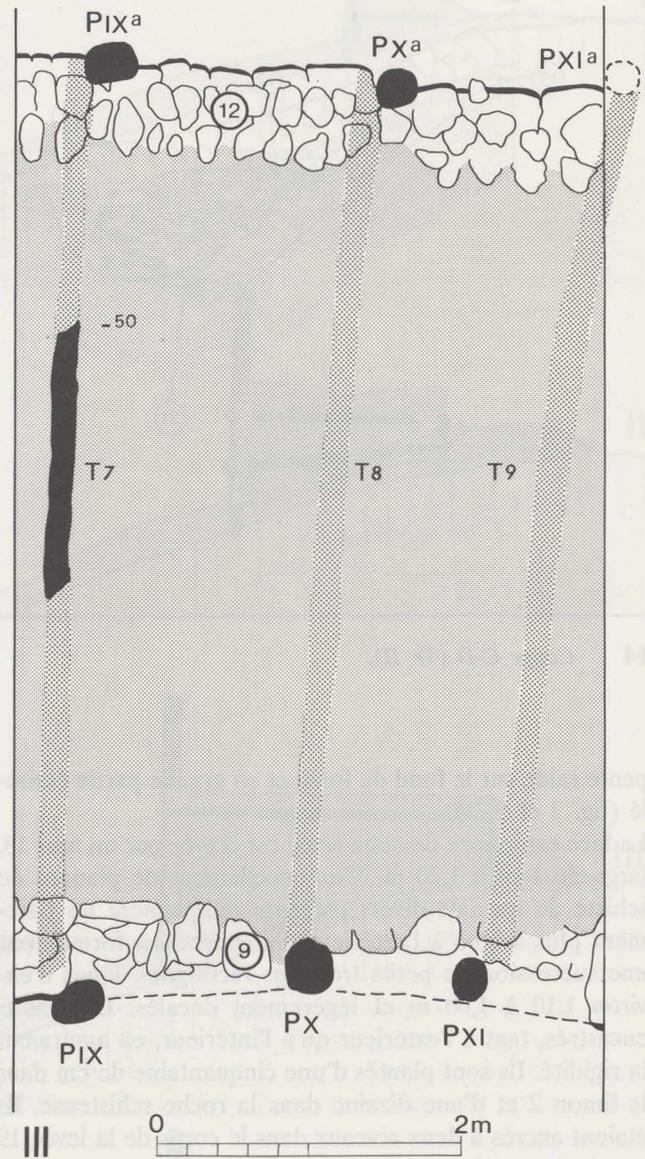
12 La face extérieure du rempart (phase III) après enlèvement des pierres affaissées du parement.

les gros blocs de base du parement 9 (fig. 13), assis sur le limon en place 2, et les trous de pieux engagés (PI-PXI). Ceux-ci ont la même morphologie et fréquence que ceux du premier rempart. Le reste a glissé dans la pente, entraînant sans doute le parement primitif 8.

Côté intérieur, la seconde façade est bien conservée dans la moitié nord de la tranchée. Dans sa moitié sud, elle est effondrée en un tas informe 12 de petites lamelles de schiste (environ 1/3 de la grandeur de celles utilisées dans la première façade interne). Cet état de délabrement a rendu difficile, au début des travaux, la lecture des trous de pieux dans cette zone. Cette seconde façade a été assise sur un remblais 11 (visible dans les deux profils), qui semble combler une tranchée de fondations (?) creusée dans la couche 13. Le vide entre le mur et le nouveau parement est rempli par un blocage de grosses plaques de schiste. Le rempart lui-même est surélevé d'au moins 60 cm par un apport de plaquettes de schiste disposées horizontalement et mêlées à un peu d'argile jaunâtre. Deux traversines (T6 et T7) reliaient les pieux des façades intérieure (PII et PIX) et extérieure (PII<sup>a</sup> et PIX<sup>a</sup>) (fig. 13). Les traversines T8 et T9, guère visibles; avaient quasiment été déposées sur le rempart antérieur, à la limite inférieure des remblais 4c.

A quelque 8 m en contrebas de la rupture de pente, un replat assez large est marqué dans le terrain. Il s'étend plus loin vers le nord, longeant le rempart à distance quasi égale. Vers le sud par contre, il se perd dans la pente plus abrupte à l'extrémité méridionale de la forteresse. Ce replat a révélé la présence d'un fossé précédé d'un second rempart. Son tracé parallèle au rempart principal est parfaitement visible sur la photographie aérienne (fig. 1), du moins sur le flanc ouest du Cheslé.

Le fossé, large d'environ 4 m, est taillé dans la roche et affecte un profil en V au fond arrondi (fig. 4 et 15). Il fut comblé par les éboulis successifs du rempart principal 15-17. Un fin remblai 14, composé de très petits éléments de schiste mêlés à un humus noir, scelle son niveau supérieur. A défaut d'éléments de datation, il n'est guère possible, pour l'instant, de préciser durant laquelle des phases I, II ou III le fossé fut creusé.



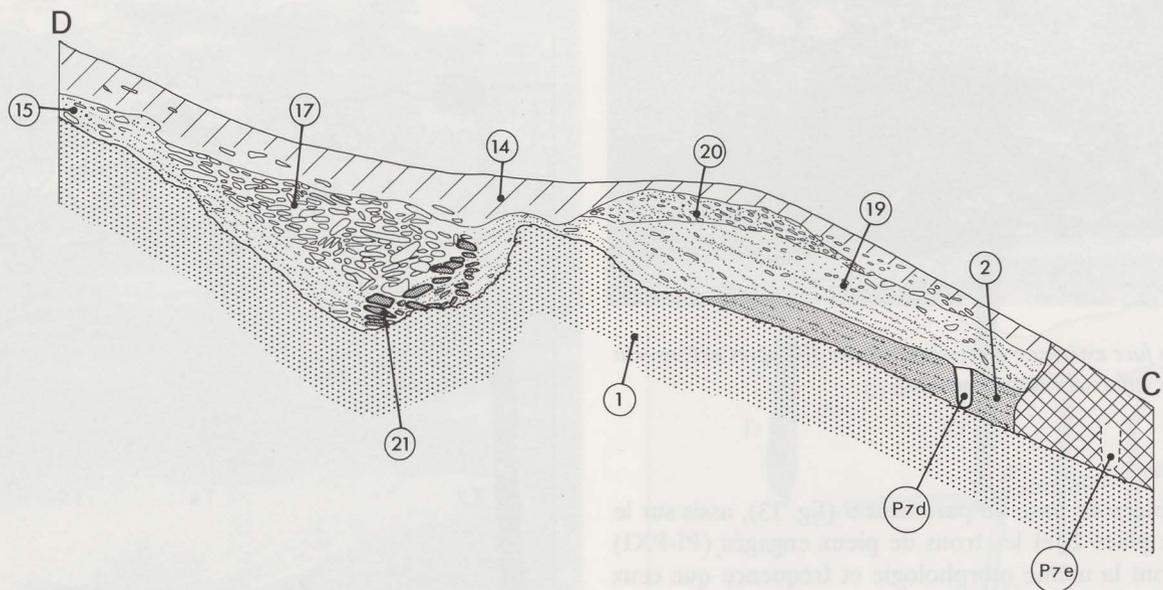
13 Plan des structures internes du second "Pfostenschlitz-mauer" (phase III).

#### Phase IV (?)

##### Les structures dans la pente

Cette seconde ligne de défense est constituée par une levée de terre 19, précédée dans la pente par un mur 18. Sa largeur maximale atteint environ 7,40 m à l'extrémité nord de notre tranchée. Elle se réduit progressivement vers le sud, le front extérieur se rabattant vers le fossé en une large courbe.

La levée 19 est composée d'argile et de lamelles de schiste et recouvre la contrescarpe du fossé. Elle comble environ la moitié de ce dernier. Son glacis intérieur est paré d'un revêtement de grosses pierres irrégulières, placé en



14 Coupe C-D (Tr. II).

pente raide sur le fond du fossé et en grande partie écroulé (fig. 2 et 5:21).

La face extérieure de cette levée est étayée par un mur 18, large de 1 m à 1,20 m. L'amoncellement de plaques de schiste de formats divers présente uniquement un parement plus soigné à l'extérieur. Sa courbe est formée par une succession de petits tronçons rectilignes, longs d'environ 1,10 à 1,60 m et légèrement décalés. Des pieux encastés, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, en assuraient la rigidité. Ils sont plantés d'une cinquantaine de cm dans le limon 2 et d'une dizaine dans la roche schisteuse. Ils étaient ancrés à deux niveaux dans le corps de la levée 19 par des traversines en bois. Du niveau inférieur, seules les



15 Le mur de la phase IV, dans la pente.

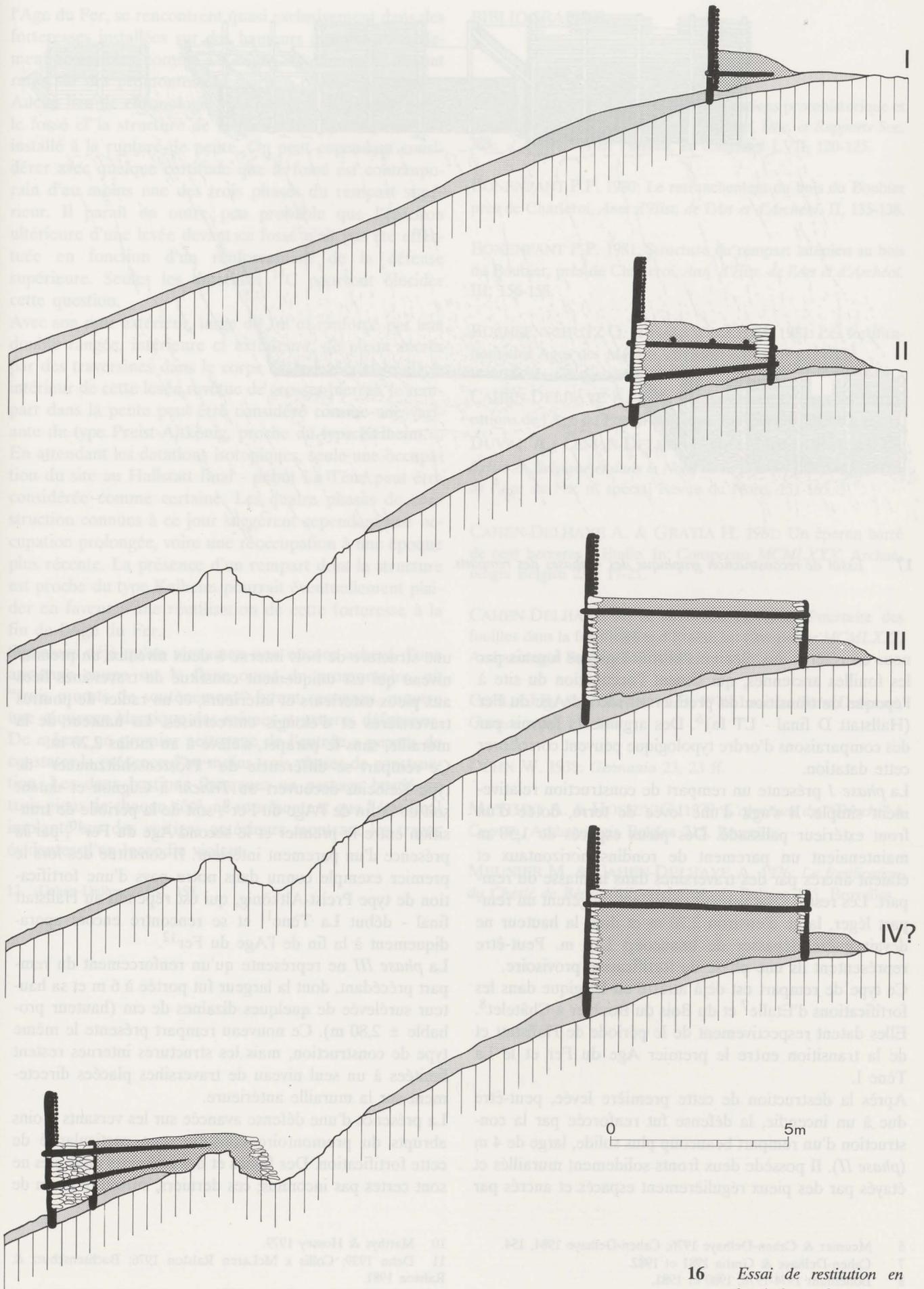
traversines T5 et T6, cette dernière disposée en oblique, purent être relevées grâce à la présence de charbon de bois. Il en va de même pour la traversine T7, quelque 30 cm plus haut. L'alignement très net des pierres du mur, face aux pieux P11<sup>d</sup>-P11<sup>e</sup> et P13<sup>d</sup>, trahit clairement la présence d'autres traversines dont il ne reste plus que les creux dans le corps du mur 18. Chaque couple de pieux devait être ancré dans la levée, perpendiculairement au parement extérieur.

Le mur 18 n'est que partiellement conservé dans la partie sud de la tranchée. Vers le nord, il a entièrement glissé dans la pente. Les trous de pieux en révèlent cependant le tracé. Une extension de la Tr. I vers le sud a en outre démontré que ce mur 18 ne vient pas mourir dans le fossé, mais qu'il s'élargit à nouveau, éventuellement pour former un bastion. Ce point du système défensif reste encore à examiner.

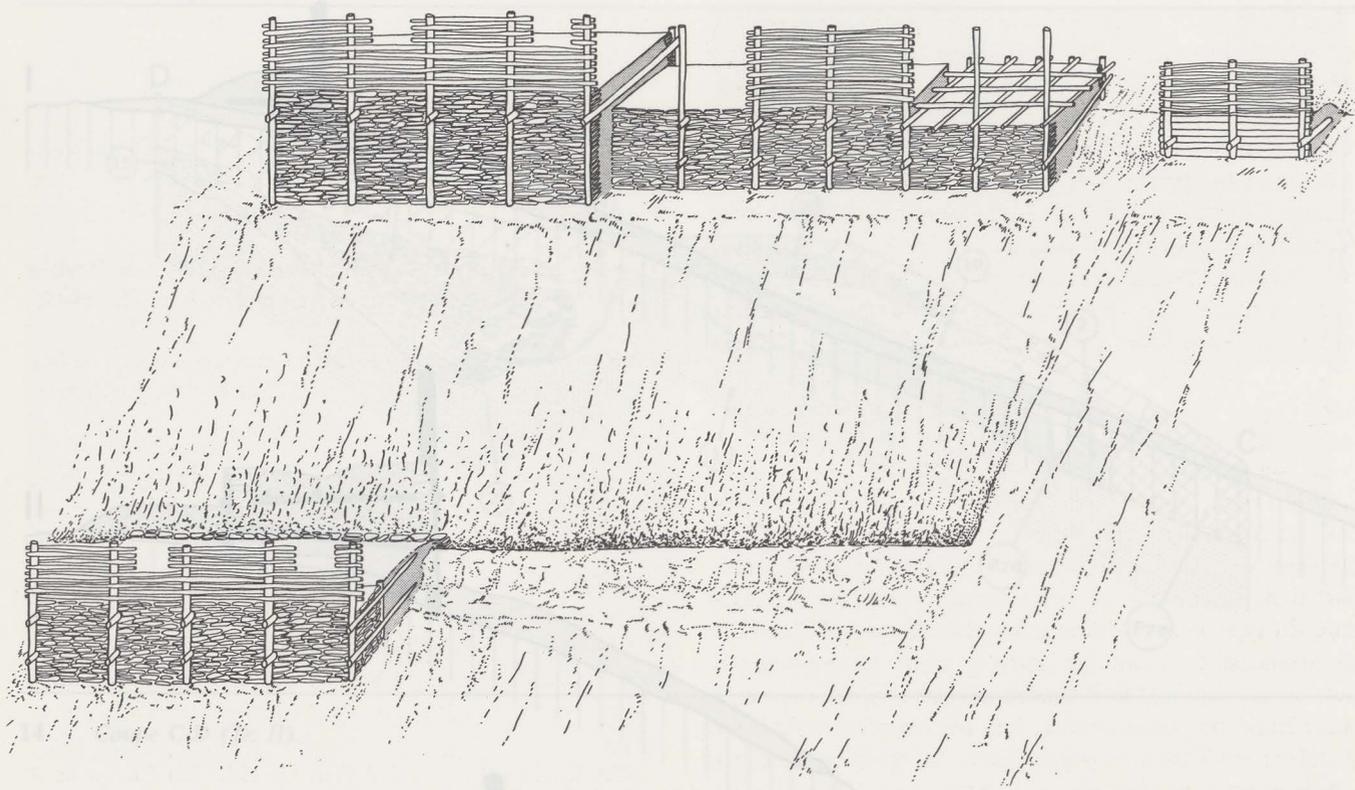
#### Conclusion

Cette nouvelle coupe du rempart du Cheslé permet dès à présent de corriger et de compléter les observations anciennes et de définir la nature exacte des constructions défensives. Elle souligne toute la complexité de l'aménagement de cette forteresse plusieurs fois renouvelée et remaniée. La mise en évidence d'un type non encore attesté dans nos régions, complète en outre nos connaissances quant à la nature très variée des structures de remparts protohistoriques en Belgique.

En attendant le résultat des analyses <sup>14</sup>C, l'absence totale de matériel archéologique n'autorise malheureusement aucune datation directe. Nous devons nous contenter de



16 Essai de restitution en coupe des 4 phases des remparts



17 Essai de reconstruction graphique des 4 phases des remparts.

nous en référer aux éléments chronologiques fournis par les fouilles anciennes, qui situent l'occupation du site à l'époque de transition du premier au second Age du Fer (Hallstatt D final - LT Ia)<sup>6</sup>. Des arguments fournis par des comparaisons d'ordre typologique peuvent corroborer cette datation.

La *phase I* présente un rempart de construction relativement simple. Il s'agit d'une levée de terre, dotée d'un front extérieur palissadé. Des pieux espacés de 1,50 m maintenaient un parement de rondins horizontaux et étaient ancrés par des traversines dans la masse du rempart. Les restes relativement restreints suggèrent un rempart léger, large d'environ 2,70 m et dont la hauteur ne devait guère dépasser de beaucoup 1,10 m. Peut-être représentent ils une phase de fortification provisoire.

Ce type de rempart est déjà attesté en Belgique dans les fortifications d'Etalle<sup>7</sup> et du Bois du Boubier à Châtelet<sup>8</sup>. Elles datent respectivement de la période de Hallstatt et de la transition entre le premier Age du Fer et le La Tène I.

Après la destruction de cette première levée, peut-être due à un incendie, la défense fut renforcée par la construction d'un rempart beaucoup plus solide, large de 4 m (*phase II*). Il possède deux fronts solidement murillés et étayés par des pieux régulièrement espacés et ancrés par

une structure de bois interne à deux niveaux: un premier niveau qui est uniquement constitué de traversines liées aux pieux extérieurs et intérieurs, et un radier de poutres traversières et d'élongis entrecroisés. La hauteur de la muraille, sans le parapet, s'élève à au moins 2,20 m.

Ce rempart se différencie du "Pfostenschlitzmauer" de type Kelheim découvert au *Trinchi* à Cugnon et datant soit de la fin de l'Age du Fer<sup>9</sup>, soit de la période de transition entre le premier et le second Age du Fer<sup>10</sup>, par la présence d'un parement intérieur. Il constitue dès lors le premier exemple connu dans notre pays d'une fortification de type Preist-Altökönig, qui est répandu au Hallstatt final - début La Tène<sup>11</sup> et se rencontre encore sporadiquement à la fin de l'Age du Fer<sup>12</sup>.

La *phase III* ne représente qu'un renforcement du rempart précédant, dont la largeur fut portée à 6 m et sa hauteur surélevée de quelques dizaines de cm (hauteur probable  $\pm$  2,80 m). Ce nouveau rempart présente le même type de construction, mais les structures internes restent limitées à un seul niveau de traversines placées directement sur la muraille antérieure.

La présence d'une défense avancée sur les versants moins abrupts du promontoire constitue une particularité de cette fortification. Des fossés et des remparts multiples ne sont certes pas inconnus; ces derniers, surtout à la fin de

6 Meunier & Cahen-Delhay 1976; Cahen-Delhay 1984, 154.

7 Cahen-Delhay & Gratia 1981 et 1982.

8 Bonenfant 1974-1978, 1980 et 1981.

9 Cahen-Delhay 1984, 154.

10 Matthys & Hossey 1979.

11 Dehn 1939; Collis & McLaren Ralston 1976; Buchenschutz & Ralston 1981.

12 Collis & McLaren Ralston 1976.

l'Age du Fer, se rencontrent quasi exclusivement dans des forteresses installées sur des hauteurs aux pentes facilement accessibles, comme à Tavigny-Alhoumont<sup>12</sup>; ils sont rares sur des promontoires escarpés, comme le Cheslé.

Aucun lien de chronologie relative n'est disponible entre le fossé et la structure de la phase IV (?) et le rempart installé à la rupture de pente. On peut cependant considérer avec quelque certitude que le fossé est contemporain d'au moins une des trois phases du rempart supérieur. Il paraît en outre peu probable que l'érection ultérieure d'une levée devant ce fossé n'ait pas été effectuée en fonction d'un renforcement de la défense supérieure. Seules les datations <sup>14</sup>C pourront élucider cette question.

Avec son mur extérieur, large de 1m et renforcé par une double rangée, intérieure et extérieure, de pieux ancrés par des traversines dans le corps de la levée, et le glacis intérieur de cette levée revêtu de grosses pierres, le rempart dans la pente peut être considéré comme une variante du type Preist-Altkönig, proche du type Kelheim.

En attendant les datations isotopiques, seule une occupation du site au Hallstatt final - début La Tène peut être considérée comme certaine. Les quatre phases de construction connues à ce jour suggèrent cependant une occupation prolongée, voire une réoccupation à une époque plus récente. La présence d'un rempart dont la structure est proche du type Kelheim pourrait éventuellement plaider en faveur d'une réutilisation de cette forteresse à la fin de l'Age du Fer.

Signalons déjà qu'un réexamen non encore achevé d'une ancienne coupe sur le flanc ouest du promontoire, où "trois murets de soutènement" furent reconnus, montre une séquence identique des mêmes structures défensives. De même, un premier nettoyage de l'entrée a permis de constater la présence d'au moins trois phases de construction. Les deux bastions flanquant un passage bordé de trois pieux de chaque côté, ne représentent que l'état final implanté sur des vestiges antérieurs montrant les traces évidentes d'un incendie violent.

13 Cahen-Delhaye 1984, 158.

## BIBLIOGRAPHIE

BONENFANT P.P. 1974-78: Les fortifications protohistorique et historique du bois du Boubier à Châtelet, *Doc. et Rapports Soc. Roy. d'Archéol. et de Paléont. de Charleroi* LVII, 120-125.

BONENFANT P.P. 1980: Le retranchement du bois du Boubier près de Charleroi, *Ann. d'Hist. de l'Art et d'Archéol.* II, 135-138.

BONENFANT P.P. 1981: Structure du rempart laténien au bois du Boubier, près de Charleroi, *Ann. d'Hist. de l'Art et d'Archéol.* III, 156-158.

BUCHSENSCHUTZ O. & RALSTON I.B.M. 1981: Les fortifications des Ages des Métaux, *Archéologia*, n° 154, 24-35.

CAHEN-DELHAYE A. 1984: Fouilles récentes dans les fortifications de l'Age du Fer en Belgique. In: CAHEN-DELHAYE A., DUVAL A., LEMAN-DELERIVE G. & LEMAN P. (éd.), *Les Celtes en Belgique et dans le Nord de la France. Les fortifications de l'Age du Fer*, n° spécial Revue du Nord, 151-165.

CAHEN-DELHAYE A. & GRATIA H. 1981: Un éperon barré de cent hectares à Etalle. In: *Conspectus MCMLXXX*, *Archaeologia Belgica* 238, 17-21.

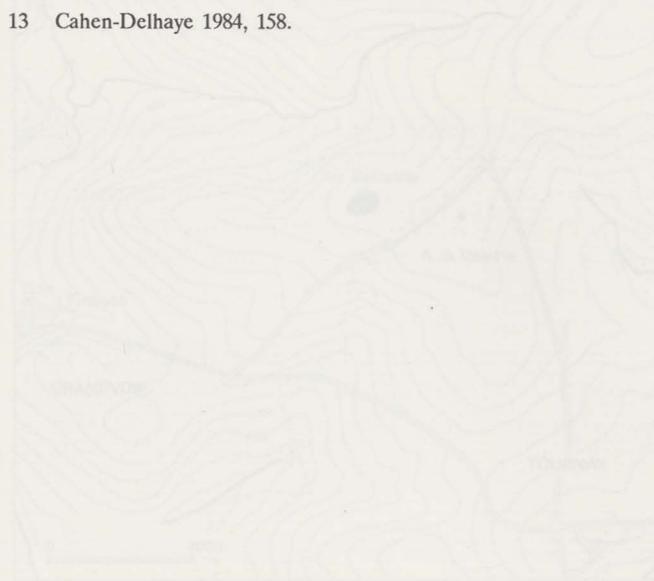
CAHEN-DELHAYE A. & GRATIA H. 1982: Poursuite des fouilles dans la fortification d'Etalle. In: *Conspectus MCMLXXI*, *Archaeologia Belgica* 247, 41-44.

COLLIS J.R. & MCLAREN J.B. 1976: Late La Tène Defenses, *Germania* 54, 135-146.

DEHN W. 1939: *Germania* 23, 23 ff.

MATTHYS A. & HOSSEY G. 1979: *L'oppidum du "Trinchi" à Cugnon*, *Archaeologia Belgica* 215, Bruxelles.

MEUNIER M. & CAHEN-DELHAYE A. 1976: *La fortification du Cheslé de Bérismenil*, *Archaeologia Belgica* 185, Bruxelles.



1 Carte de situation de la nécropole et de la tourbeille isolée.



2 Les tourbeilles reportées sur un extrait du plan cadastre.